

prope manebant, contendere contra vicinos suos canonicos Cuissiacenses, pro quadam contigua silva, dicentibus alterutris sibi eam a laicis, qui eam possederant, prius datam fuisse, jusque suum alterutrum defendentibus, ita ut etiam domnus Sanson Remorum archiepiscopus, domnusque Joslenus Suessorum episcopus, cum praefato episcopo domno Bartholomaeo, vicinisque abbatibus frequenter convenientes non possent hanc litem inter eos terminare : dolens et graviter ferens idem episcopus, inter religiosos dioecesis suae viros tantam discordiam versari, malumque exemplum exinde raptoribus, et aliis saecularibus viris generari, cogitavit in pecunia sua hujusmodi rixam temperaret, sicque dans quindecim libras nummorum quibusdam militibus, aliam ab eis silvam emit, quam clericis Cuissiacensibus pro ea quam repetebant, conferens, diutinam seditionem hac donatione tandem sedavit ; et sicut credimus in eorum numero meruit ascribi, de quibus Dominus dicit : « Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur ».

Pour la fiche Arnoul de Sualma *

C'est à la Chronique dite de Baudouin de Ninove que nous devons la connaissance d'Arnoul de Sualma. Ce texte littéraire rédigé à la fin du XIII^e siècle nous apprend en quelques mots qu'Arnoul, chanoine prémontré de Ninove, fut curé de cette paroisse pendant trente-trois ans et qu'il mourut en 1221. L'auteur ajoute qu'à cause des miracles qui se produisirent à sa mort, il ne fut pas enterré au cimetière des moines comme il en avait exprimé le désir, mais inhumé dans l'église paroissiale où un tombeau digne de ses mérites fut édifié ¹⁾. Le passage qui le concerne dans cette chronique est emprunté à une addition marginale du *Liber miraculorum Sancti Corneli Ninivensis* dont le manuscrit original a été retrouvé peu avant la première guerre mondiale et est conservé à New York, à la bibliothèque de l'Union Theological Seminary. Ce *Liber miraculorum* a pour auteur le propre frère d'Arnoul de Sualma, Henri, également chanoine de Ninove. Il a été écrit entre 1182 et 1196 et le manuscrit date de cette époque ²⁾.

L'importance de la seconde en date de ces sources sur la tradition

* Je tiens à remercier le Chanoine Jean-Baptiste Valvekens et M. J. Verschaeren, archiviste à Renaix, de l'aide qu'ils m'ont apportée dans le contrôle des sources.

¹⁾ O. HOLDER-EGGER, dans *M.G.H., Scriptores*, t. XXV, p. 541. Sur l'auteur et le manuscrit original et peut-être autographe cf. Pl. LEFÈVRE, dans *Dictionnaire d'histoire et de géogr. ecclés.*, t. VI, Paris, 1932, col. 1418.

²⁾ W. W. ROCKWELL, *Liber miraculorum Sancti Corneli Ninivensis*, Göttingen, 1914.

des hagiographes a été soulignée à l'époque par le père Lechat dans un article écrit à l'occasion de l'édition du *Liber miraculorum* ³⁾. Cette étude ne nous donne guère de renseignements en ce qui concerne la sainteté d'Arnoul. Mais tel n'est pas l'essentiel du propos de l'auteur. S'il est possible, dit-il, qu'il y ait eu des miracles à sa mort, il n'est pas établi qu'un culte en son honneur ait jamais existé, ce qui est très juste. Le père Lechat retrace la tradition livresque qui concerne Arnoul de Sualma et au cours de cette revue accuse Le Paige de donner à son sujet des précisions suspectes sur les circonstances du décès et de l'inhumation. L'accusation est injuste. A part des enjolivements de style, aucun élément neuf ne se rencontre sous la plume de Le Paige ⁴⁾ et c'est sans doute ce qui est le plus malheureux.

En 1643, les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*, à la date du 23 janvier, écrivirent quelques lignes à son sujet ⁵⁾. Ils se réfèrent à Vander Sterre ⁶⁾ et à de Raisse ⁷⁾ et classent le bienheureux parmi les *Praetermissi*. Ils font un commentaire dont on ne comprend pas bien la portée : « Certe Balduinus Ninoviensis in chronico tradit eum post mortem miraculis claruisse ideoque ex communi coemiterio in ecclesiam translatum ejus corpus atque in ejusdem chronico margine adscriptum est beatus Arnoldus de Swalma sed recentiori manu ». Il est commis là une erreur, par distraction sans doute. L'examen du manuscrit original de la Chronique de Baudouin de Ninove, conservé à l'abbaye d'Averbode ⁸⁾, nous montre un écrit continu, sans addition, la mention se rapportant à Arnoul étant bien incluse dans le texte par la même main et avec la même encre que le reste du récit. Il semble qu'on ait voulu citer le *Liber miraculorum*. Mais alors pourquoi s'étonner que le bienheureux, décédé en 1221, soit mentionné dans une addition ?

³⁾ R. LECHAT, *Le Liber miraculorum S. Cornelii Ninivensis*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXXIII, 1914, p. 436-438. A la bibliographie donnée par l'auteur on ajoutera : J. TIRSY - Pl. MITTLER, *Lexikon der deutschen Heiligen, Seligen, Ehrwürdigen und Gottseligen*, Cologne, 1959, col. 23-24. — N. Del Re, dans *Bibliotheca Sanctorum*, t. II, Rome (1962), col. 443 (j'y relève notamment l'erreur du *dies natalis* : 23 février au lieu du 23 janvier).

⁴⁾ J. LE PAIGE, *Bibliotheca Praemonstratensis Ordinis*, Paris, 1633, p. 515.

⁵⁾ *Acta Sanctorum, Januarii*, éd. Palmé, t. III, p. 65.

⁶⁾ J. VANDER STERRE, *Natales Sanctorum candidissimi Ordinis Praemonstratensis*, Anvers, 1625, p. 31.

⁷⁾ J. RAISSIUS, *Ad natales Sanctorum Belgii Joannis Molani auctarium*, Douai, 1626, f° 10v°.

⁸⁾ Coté IV, 138 E 4, ce manuscrit n'a été folioté que récemment. Le passage en question se trouve au folio 96r°.

Le manuscrit de cette source n'a-t-il pas été écrit au plus tard en 1199, soit vingt-deux ans avant la mort d'Arnoul ?

A ce moment, celui-ci était considéré comme mort en odeur de sainteté, les miracles sur sa tombe en faisant foi. Mais, entre cette époque et le début du XVII^e siècle, quatre cents ans s'écoulaient dans le silence. Les témoins essentiels auxquels on songe et auxquels, en raison des difficultés de l'heure, le père Lechat ne put recourir, à savoir les obituaires de l'abbaye de Ninove, nous laissent sur notre faim⁹⁾. Si le plus ancien est muet à ce sujet, le deuxième, transcrit au XVII^e siècle, et sa copie de peu postérieure mentionnent au 12 janvier : « Beatus transitus Arnoldi a Swalma, canonici ac sacerdotis huius ecclesie qui triginta tribus annis pastorali officio gregem Ninhoviensem pavit, post mortem miraculis clarus sepultus jacet in sua parochiali tanquam adhuc pastor inter oves ». Mais il s'agit d'une mention écrite au XVII^e siècle, plus exactement en 1652, et due au chanoine François Charité¹⁰⁾ qui a pu être à ce moment informé de la tradition livresque.

Le problème n'aurait pas avancé d'un pas si une commémoration nouvelle n'avait été trouvée. Il s'agit de l'insertion de la mémoire d'Arnoul dans l'obituaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, conservé en copie à la Bibliothèque publique de la ville de Nancy¹¹⁾. On lit à la date du 23 janvier : « Commemoratio sanctae memoriae Arnoldi a Gualma, canonici ss. Cornelii et Cypriani et pastoris Ninivensis in Flandria ».

La copie date de la première moitié du XVIII^e siècle. Elle est due à un religieux anonyme de Saint-Jean qui l'envoya à l'abbé d'Étival, Charles-Louis Hugo, pour la rédaction des *Annales* parues en 1734-36. L'incertitude de la méthode de transcription rend difficile la connaissance de l'archétype. Du 1^{er} janvier au 11 février le copiste amiénois déclare avoir œuvré à partir d'un obituaire dû à la plume du chroniqueur de l'Ordre Maurice Du Pré. Celui-ci a enrichi son texte d'annotations chronologiques marginales que le copiste reprend soigneusement. A partir du 12 février, ce même copiste précise par une note que certaines commémorations proviennent d'un vieux nécrologe sur parchemin. Enfin, le 8 mai, troisième indication : certaines mémoires sont antérieures à 1315. Il est logique de penser que ce copiste a

⁹⁾ ARCHIVES DE L'ÉTAT À RENAIX, fonds de l'abbaye de Ninove, nos. 8, 11 et 134.

¹⁰⁾ E. SOENS, *Het domein der abdij van Ninove*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. IV, 1928, p. 267.

¹¹⁾ Manuscrit 9951, f^{os}. 247 à 250^{vo}. Édition E. BROUETTE, dans *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. LIII, 1970, p. 312-349. Le passage en question se trouve p. 318.

d'abord transcrit un travail inachevé de Du Pré, puis qu'il a continué en se servant de l'obituaire primitif mis à jour des siècles durant et que l'idée de préciser l'époque des additions lui vint au cours de son travail.

Si nous examinons la commémoration en question, il ne nous semble pas que celle-ci soit une addition de Du Pré. D'abord, le fait qu'il ait ajouté *in margine* des indications chronologiques incite à penser qu'il a respecté le texte primitif jusque dans sa forme. En suite, autre fait que j'estime capital, la mauvaise orthographe du nom : *Gualma* pour *Sualma*. Ici de deux choses l'une. Ou bien, à l'origine, Du Pré ignorait l'existence du bienheureux Arnoul et recopia la mention sans comprendre, n'ayant connu le nom que plus tard lors des recherches qu'il fit pour ajouter les millésimes des *dies natales*. Ou bien, quoique le connaissant bien, il a voulu respecter *in forma verbi* une mention mal orthographiée. Dans les deux cas nous arrivons au même résultat, l'existence d'une mention antérieure à la tradition livresque dont, en conséquence, elle ne peut être la copie. Elle a des chances de dater de la rédaction du texte primitif, donc au plus tard de 1315. Mais on peut aussi songer aux XIV^e et XV^e siècle, époque où l'écriture devient une paléographie très difficile à déchiffrer aux siècles suivants, surtout les majuscules. De toute manière c'est un témoignage des plus intéressant pour l'histoire de la survie d'Arnoul de Sualma. A ce moment il était considéré comme bienheureux : *sanctae memoriae* est-il dit explicitement à son propos.

Tous les points sont encore loin d'être résolus. Je me contenterai de signaler entre autres la question du *dies natalis*. Son origine est obscure et il est différent dans les obituaires locaux qui l'enregistrent au 12 janvier et dans la tradition livresque qui en fait mention au 23 janvier. Le problème mérite d'être étudié¹²). Je reconnais que les lignes qui précèdent n'apportent que peu de lumière supplémentaire aux maigres renseignements possédés sur Arnoul de Sualma. Puissent-elles être un départ pour de nouvelles recherches.

4, avenue du Champeau,
5000 Namur.

Émile BROUETTE.

¹²) Déjà il avait fallu une conjecture très élaborée mais fort acceptable de la part de Lechat pour expliquer la date du 9 juillet comme *dies natalis* de l'autre bienheureux de Ninove, Arnoul de Felseca. Celui d'Arnoul de Sualma ne serait-il pas le résultat du désir de placer les deux anniversaires à distance à peu près égale dans l'éphéméride liturgique de Ninove ?